



## Droit international humanitaire

FICHE-INFO ECHO

### Faits et chiffres

L'ensemble des États membres de l'UE ont ratifié les quatre Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels.

196 États, en ce compris tous les États membres de l'ONU, ont ratifié la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre, ce qui équivaut donc à une acceptation universelle de ce texte.

Cependant, 22 États n'ont pas ratifié l'important premier protocole (relatif à la protection des victimes de conflits armés internationaux). En outre, 28 États n'ont pas ratifié le deuxième protocole additionnel relatif à la protection des victimes de conflits armés non-internationaux.

Les violations du droit international humanitaire ont significativement augmenté au cours de ces dix dernières années.

Au cours de la dernière décennie, le risque d'attaque à l'encontre du personnel humanitaire a augmenté.

En 2017, 143 attaques majeures contre des opérations humanitaires ont eu lieu, affectant 288 travailleurs humanitaires dans 21 pays.



Une ambulance ayant subi une attaque. © UE/ECHO/Maria Jose Pallares Paredes

### En bref

- Le droit international humanitaire (DIH) établit les responsabilités des États et des groupes armés non-étatiques lors de conflits armés. Cet ensemble de règles définit, entre autres choses, le droit de bénéficier d'une aide humanitaire, la protection des civils (y compris les travailleurs médicaux et humanitaires), et la protection des réfugiés, prisonniers, blessés et malades.
- Bien que de nombreuses dispositions du DIH soient désormais entrées dans le droit coutumier (c'est-à-dire qu'elles sont considérées comme des pratiques générales faisant loi et existant indépendamment du droit des traités), le DIH est de plus en plus souvent violé par les parties belligérantes.
- L'UE contribue au respect et à la mise en œuvre du DIH au niveau mondial, au travers de mesures politiques et de plaidoyer, comme des dialogues, déclarations et initiatives, ou encore la mobilisation de fonds pour garantir l'accès humanitaire. L'UE finance des mesures de dissémination du DIH ciblant un vaste panel de parties concernées, ainsi que des activités de renforcement capacitaire des travailleurs humanitaires en matière de défense du DIH et d'implémentation de campagnes d'information, pour sensibiliser l'opinion publique au DIH.
- Les professionnels du secteur humanitaire sont en danger lorsqu'ils sont associés, dans l'esprit des factions belligérantes, à l'armée ou aux autorités politiques, religieuses ou idéologiques. Il est donc essentiel que l'ensemble des parties concernées respectent les rôles bien distincts des travailleurs et agences humanitaires, se conforment aux règles internationales, respectent les principes du droit international humanitaire et défendent l'action humanitaire.

Commission européenne –  
Protection civile et opérations  
d'aide humanitaire européennes

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél. : (+32 2) 295 44 00

Fax : (+32 2) 295 45 72

email :

[echo-info@ec.europa.eu](mailto:echo-info@ec.europa.eu)

Site internet :

<http://ec.europa.eu/echo>



\* Toutes les dernières  
fiches-info ECHO :  
[bit.ly/echo-fi](http://bit.ly/echo-fi)

## Situation et besoins humanitaires

De nos jours, rares sont les conflits où les civils ne sont pas victimes de prises d'otages par les parties belligérantes. Malgré l'étendue de la protection des civils prévue par les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels, les États et groupes armés non-étatiques refusent trop souvent d'honorer leurs responsabilités.

En conséquence, les civils continuent à supporter des souffrances excessives dans presque tous les conflits armés. La tendance est aussi de plus en plus à un blocage de l'accès des travailleurs humanitaires aux victimes, les empêchant ainsi de leur venir en aide. **En 2017, 143 attaques majeures contre des opérations humanitaires ont eu lieu, affectant 288 travailleurs humanitaires dans 21 pays.** Ceci représente une baisse d'environ 10% par rapport aux chiffres de 2016. Cependant cette baisse doit être considérée dans son contexte : on note l'existence, en parallèle, de plus en plus de zones inaccessibles au déploiement humanitaire. (source : [aidworkersecurity.org](http://aidworkersecurity.org)).

À l'heure actuelle, **l'Afghanistan, le Soudan, le Soudan du Sud et la Somalie figurent parmi les pays où les travailleurs humanitaires sont les plus exposés à des risques.** Des bâtiments appartenant aux organisations humanitaires sont victimes d'attaques, des véhicules et convois sont détournés, et des travailleurs humanitaires sont assassinés ou enlevés. Les violences perpétrées à l'encontre de ces travailleurs affectent aussi les civils, empêchant des millions d'entre eux de bénéficier de secours vitaux.

**Humanité, indépendance, neutralité et impartialité** sont les principes sur lesquels se fonde l'aide humanitaire. En principe, ils sont là pour protéger le personnel humanitaire et lui permettre de travailler librement, néanmoins on constate bien souvent que la réalité est toute autre. Une des principales raisons pour lesquelles le personnel humanitaire est attaqué est bien souvent que son rôle n'est pas pleinement reconnu, compris ou différencié. Il est de plus en plus difficile de déterminer ce qui définit un véritable travailleur humanitaire. Comment considérer l'aide humanitaire comme neutre lorsque, dans un même contexte d'urgence, des soldats mènent des actions de secours en parallèle des actions des organisations humanitaires ? Comment considérer l'aide humanitaire comme étant indépendante lorsque des forces armées détournent les emblèmes des organisations humanitaires pour tromper leurs ennemis ?

Un certain lien entre personnel humanitaire et militaires est toutefois nécessaire, notamment au niveau logistique, où les moyens militaires sont souvent mis à contribution pour l'organisation d'interventions humanitaires rapides et à grande échelle. Une telle collaboration ne devrait néanmoins pas constituer la norme. Dans le cas où ce genre de liens existe, les rôles respectifs de chacun doivent être clairement définis et rester conformes aux fonctions premières de chacun. La confusion des rôles et tâches met le personnel humanitaire en danger. Les civils sont quant à eux exposés à un double danger : le fait d'être eux-mêmes pris pour cible et le fait qu'ils se retrouvent dans l'impossibilité de bénéficier de secours humanitaires parce que les personnes cherchant à les aider se voient refuser tout accès ou, dans les cas extrêmes, se font tuer dans le cadre de leur travail.

**Les États devraient éviter d'intégrer des activités humanitaires dans leurs campagnes politiques ou militaires.** Les autorités doivent cesser de bloquer l'aide humanitaire et doivent fournir un accès aux victimes lorsque les besoins de ces dernières sont réels et leur survie, menacée. Si des agences humanitaires neutres et indépendantes se voient refuser l'accès aux victimes, et si les pratiques d'intimidation sont répandues, les civils se retrouvent confrontés à deux fois plus de risques.



L'ensemble des États membres de l'UE ont ratifié les quatre Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels. Au niveau européen, les principes du droit humanitaire sont consacrés par le [Consensus européen sur l'aide humanitaire](#) signé en 2007. Les [lignes directrices de l'UE relatives à la promotion du respect du DIH](#) ont été adoptées en 2005 et révisées en 2009. Voici quelques exemples d'actions concrètes de dissémination et d'implémentation du DIH, soutenues par la Commission européenne :

- Financer des activités de défense du DIH de ses partenaires (comme en Palestine) ou conduire des activités propres de défense du DIH dans certains conflits (comme en Syrie ou en Colombie)
- Financer des actions de dissémination du DIH ciblant une grande variété de parties concernées, en ce compris les forces militaires ou de sécurité et les groupes armés non-étatiques dans les principaux pays affectés par les conflits (comme en Irak, en Colombie, en Ukraine et en Afghanistan)
- Financer des actions de renforcement capacitaire des travailleurs humanitaires pour plaider en faveur du DIH
- Sensibiliser ses partenaires à travers le monde aux conséquences imprévues des nouvelles lois et politiques de lutte anti-terroriste, susceptibles parfois d'entraver l'aide humanitaire et les formations au DIH
- Implémenter des campagnes d'information pour sensibiliser l'opinion publique, comme la campagne annuelle liée à la [Journée humanitaire mondiale](#), en vue de sensibiliser l'opinion

